Situation au travail

Par CToad

Bonjour

Je suis spectatrice d'une situation que je qualifierai d'étrange au travail et aimerai avoir votre avis (par pure curiosité je n'ai pas du tout l'intention de m'en mêler) : cela concerne deux salariés d'un même service. Le premier a 20 ans d'ancienneté, est particulièrement reconnu par ses collègues et sa hiérarchie pour son expérience et son implication et est de ce fait surchargé et peu tenté par les discussions inutiles, les liens sociaux « faibles » (il peut faire des pauses seul ou avec ses collègues/amis ou les collègues avec il travaille réellement mais écourtera celles ci si les personnes ne lui apportent pas grand chose), les pauses café à heures fixes ou les déjeuner « en foule » qui prennent plus de temps.
Le second a moins d'un an d'ancienneté et à été détaché dans un autre service qui correspond mieux à son profil par sa hiérarchie (le premier salarié n'a rien à voir là dedans si ce n'est la suggestion de ce service correspondant aux goûts du jeune collègue quand le chef cherchait comment l'occuper).
Ce second collègue cherche, pour une raison obscure, l'attention et le temps du premier et se montre mécontent voire déprimé car il ne la reçoit pas à hauteur de ce qu'il voudrait. Le premier le salue cordialement mais coupe court à toute discussion (longue et creuse de son point de vue) dès que ça sort du cadre du travail.
Si le second se plaint de cette situation à sa hiérarchie, y a t il une base légale pour reprocher des choses au premier ?

Le premier ne fait pas d'effort c'est vrai mais est poli et cordial (même dans sa façon de couper court). Il ne souhaite juste pas perdre de temps avec quelqu'un qui ne lui apporte pas grand chose (personnalités opposées, comme les centres d'intérêt, l'implication dans le travail et la façon de le faire).

Le second focalise sur lui (on est 80 sur la base?) et s'isole en disant que personne ne l'apprécie en gros (bah si il y en a mais pas le premier)

Merci beaucoup de votre temps d'autant plus que le sujet semble risible mais je viens de voir un sujet « harcèlement » sur un autre site où un intervenant plutôt robuste qualifiait de harcèlement un comportement « vexant affectant la santé du salarié ».

Par Isadore

Bonjour,

Si le premier collègue n'est pas tenu en vertu de son travail d'assister ou d'encadrer le second il ne fait rien de mal tant qu'il reste poli.

Le harcèlement consisterait à adopter une attitude humiliante ou dévalorisante. Ne pas vouloir sympathiser à la pause (où les salariés sont libres de leurs mouvements) n'a rien à voir avec du harcèlement.

Et pour qu'il y ait harcèlement il ne suffit pas qu'une personne se sente déprimée voire soit victime de problèmes de santé. Il faut qu'il y ait de la part du harceleur un comportement nocif.

Si l'on transpose cela à une relation amoureuse, ce n'est pas parce que l'un des deux fait une dépression après la rupture qu'il y a harcèlement.

Par Henriri

Hello !

Comme Isadore je ne vois rien qui d'un point de vue juridique que le second puisse puise reprocher au premier, d'autant plus d'ailleurs qu'ils ne travaillent pas dans le même service.

A+

Par CToad

Bonjour

Merci à tous les deux
C'est vrai que le premier ne cherche pas à blesser le second et non il n'est pas tenu d'encadrer ou de former (il a même refusé le titre d'expert -et l'augmentation qui va avec - car il se sait peu pédagogue et patient et n'assumera pas bien cette partie du rôle)
Passez une bonne journée